

La crise Covid-19 accélère la digitalisation dans le domaine de la Mobilité Internationale

Même les administrations s’y sont mises : la digitalisation, une transformation indispensable dans ce contexte de pandémie mondiale !

La **crise sanitaire** mondiale (confinement, fermeture des frontières, quarantaines ...) a considérablement **impacté** la Mobilité Internationale. Nous avons déjà constaté que les [responsables MI et RH avaient été amenés à gérer des situations complexes et inédites](#) et à prendre rapidement des décisions stratégiques.

S’il fallait trouver d’autres répercussions positives en ces temps bien chahutés, Helma International se penche aujourd’hui sur le **coup d’accélérateur digital** donné, tant par les entreprises que par les administrations, pour répondre aux nouveaux défis de la gestion de la Mobilité Internationale dans ce contexte de crise.

Interviews croisées de nos quatre **Expertes** :



Nathalie Hellio
(Directrice
Pôle Advisory)



Anne-Flore Mirgalet
(Manager
Pôle Advisory)



Anna Gourmelon
(Manager
Pôle Relocation)



Desara Coba
(Manager
Pôle Immigration)

Intervieweuse :



Claudia Kitrino
(Commerciale
Helma International)

Question : Quelles accélérations digitales avez-vous constaté au sein des entreprises depuis le début de la crise sanitaire ?

Réponses :



Advisory - Nathalie et Anne-Flore : Les gestionnaires MI ont déjà bénéficié ces dernières années de l'innovation numérique avec des **SIRH de plus en plus sophistiqués, des CRM, des SaaS**. Les plateformes de gestion internes, ou celles des prestataires ouvertes aux RH, permettent de suivre plus rigoureusement le déroulement des missions, d'automatiser/dématérialiser des tâches chronophages, d'échanger entre toutes les parties... Ce thème s'était imposé dans toutes les tables rondes des [11èmes Rencontres de la mobilité internationale](#), mais, lorsqu'il a fallu, **en urgence, recenser tous ses salariés à l'international** pour décider d'un rapatriement, d'un confinement sur place ou dans un pays tiers, des **besoins plus poussés** sont apparus.

Une **localisation précise** des collaborateurs, un **dashboard avec indicateurs** sont devenus nécessaires pour avoir une bonne **visualisation des données analytiques** à l'appui **des prises de décisions**. Les sociétés non encore dotées de ces outils s'y penchent en ce moment et font des benchmarks.

Sous « l'effet Covid », nous avons déjà constaté que les [types de mobilités internationales allaient certainement évoluer](#). Commuting, short terms, remote workers, work from anywhere etc... Ces statuts requièrent un suivi en temps réel des pays visités, plus fiables que des reports du service voyage. Si les autorités fiscales françaises ont bien appliqué les recommandations de l'UE pour ne pas tenir compte d'une présence exceptionnelle en France pendant la crise sanitaire (aux fins de détermination de la résidence fiscale), ceci n'est pas le cas dans tous les pays. Certaines entreprises n'étaient pas encore en mesure de « **tracker** » **à la fois la présence physique et les jours travaillés** de leurs salariés. Or ces outils sont **indispensables en matière fiscale**, notamment pour l'application de la clause de séjour temporaire ou l'imposition des frontaliers.



Relocation - Anna : Post-confinement les employeurs se sont montrés réticents aux visites sur place de leurs collaborateurs, malgré les mesures de précautions mises en place. Une **visite virtuelle** permet de limiter les rencontres physiques qui primaient auparavant pour la **recherche de logement**.

Désormais, la signature du contrat de bail par voie électronique devient la norme et l'état des lieux à distance via des applications se met également en place de façon progressive. De même, le service « orientation », toujours fait avec un accompagnement sur le terrain, dans le cadre du voyage de reconnaissance, se transforme actuellement en **orientation virtuelle** de Paris et ses environs. Ceci permet au collaborateur étranger de se faire une idée des quartiers pour prendre, à distance, la décision de venir en France, en un minimum de temps et de coût pour l'employeur. Cette **digitalisation est désormais proposée par de nombreuses agences et est intégrée dans nos plateformes de gestion**.

Par ailleurs, les incertitudes liées à la crise renforcent une tendance observée : la réticence des propriétaires à mettre leur logement en location très court terme. La **pénurie des logements temporaire** reste vraisemblable dans les mois qui viennent.



Immigration - Desara : Les entreprises sont devenues plus demandeuses d'un **suivi en temps réel des statuts d'immigration**. Là encore, les plateformes partagées permettent une visualisation, tant pour le salarié que pour les RH, des documents déjà validés ou des actions encore en cours. Des **timelines visuels** permettent de connaître le statut du dossier et d'anticiper, dans la mesure du possible, la date à laquelle les administrations délivreront les titres pour prendre une décision en urgence.

Question : Les différentes administrations ont-elles fait également un effort de digitalisation ?

Réponses :



Relocation - Anna : Nous avons pu constater une grande évolution pour l'**échange d'un permis de conduire obtenu à l'étranger, en permis français**. Ce processus qui était long se fait désormais **uniquement en ligne** sur le [site de l'ANTS](#) (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Ce nouveau mode d'échange du permis de conduire de façon dématérialisée, simple et rapide, permet d'être **informé de l'état d'avancement** de son dossier. Un grand plus en période de confinement !

Immigration - Desara : Dans notre domaine qui était essentiellement « papier » depuis de nombreuses années, l'administration se digitalise progressivement. La **gestion des formulaires administratifs se fait de plus en plus de façon dématérialisée**, principalement pour les demandes de titre de séjour mais aussi pour les simples changements d'adresse ou renouvellement de récépissé, bien que certaines préfectures fonctionnent toujours par voie postale et/ou rendez-vous physiques.

Advisory - Nathalie et Anne-Flore : L'administration **fiscale** avait ouvert la voie il y a plusieurs années. Au-delà des déclarations en ligne, la gestion du taux de PAS et de **nombreuses démarches peuvent se faire en ligne**. En matière de **sécurité sociale** ou pour l'**immatriculation des sociétés étrangères**, il était encore courant de recevoir des bordereaux de cotisations ou des formulaires papiers à signer. Mais « l'impact Covid » a permis aux administrations ou organismes de gestion tels que la CFE, ou les URSSAF, d'accepter les **signatures électroniques** et des **dossiers dématérialisés**. Nous espérons que ces pratiques deviendront habituelles.

Question : Tout va donc dans le bon sens avec la digitalisation ?

Réponse Commune :



En effet, la crise sanitaire a mis en avant la nécessité d'accélérer la transformation numérique pour permettre aux gestionnaires de la mobilité de se concentrer sur des tâches plus **stratégiques en valorisant leur fonction**. L'Intelligence Artificielle va permettre de gagner du temps via des Apps, par exemple, et d'échanger rapidement avec les administrations. Tous ces outils faciliteront également l'accès à de nombreuses données. Il faut toutefois rester attentif à bien savoir les **exploiter de façon pertinente et à bon escient**. Nous envisageons que l'avenir sera fait de briques d'outils venant s'intégrer les unes aux autres pour former un **écosystème numérique** sur mesure adapté aux besoins, à la taille de l'entreprise et à sa stratégie.

Toutefois, les **administrations bénéficiant des mêmes progrès en technologies cognitives**, il convient de porter une **grande vigilance en matière de compliance**. Les **échanges** entre les inspecteurs du travail, les DIRECCTE, les URSSAF et le fisc **se multiplient en croisant leurs données**, et ce tant en France qu'à l'étranger. Vendredi 23 octobre dernier, Amélie de Montchalin, ministre de la transformation numérique et de la Fonction publique, a présenté son bilan de l'Observatoire numérique et profité pour annoncer qu'une enveloppe d'un milliard d'euros va être consacrée au numérique dans le plan de relance économique. Elle souhaite que les agents de la fonction publique profitent de cette digitalisation (amélioration du débit du réseau de l'état, acquisition de matériel et formation de webmasters qualifiés).

Enfin, la crise, jumelée aux progrès technologiques, a mis en lumière la **facilité de télétravailler même à l'étranger**. Les salariés seront peut-être plus friands pour travailler « en remote » et « from anywhere » ce qui génère des **situations juridiques, sociales et fiscales parfois compliquées**. **La révolution digitale nous apportera encore plus de travail d'analyse et de mise en conformité de la MI !**

Nous pouvons vous accompagner dans vos réflexions et n'hésitez pas à utiliser notre calculateur digital [Smart Expatriation](#) !



[Site web Helma International](#)



[Site web Smart Expatriation](#)

✉ contact@helma-international.com